

Fédération des entreprises
internationales de la
mécanique et de
l'électronique

43-45 rue de Naples
75008 PARIS
www.ficime.org

L'actualité en direct

20 octobre 2009



Pour en savoir plus, cliquez sur les liens !

Concurrence/Distribution

LME : la FICIME reçue par la DGCCRF sur le bilan de la loi

La FICIME a rencontré le 9 octobre dernier la DGCCRF afin de remonter les dysfonctionnements constatés sur l'application de la loi en matière de délais de paiement mais également sur l'application des dispositions relatives aux négociations commerciales industrie / commerce. Des actions devraient se poursuivre notamment en ce qui concerne l'application de la loi dans les DOM et les COM, sujet sur lequel la DGCCRF s'est montrée à l'écoute des difficultés exposées.

Un premier bilan de l'action de la brigade LME a été effectué dans le cadre du colloque LSA organisée le 6 octobre dernier sur les « négociations commerciales 2010 » auquel participait Laurence FAUQUE sur le thème « *Non alimentaire : Quelle évolution sur la structure des coûts et des prix* ». Les contrôles ont essentiellement porté sur le volet industrie / commerce. Les contrôles relatifs aux délais de paiement débuteront au cours du 2^{ème} semestre 2009. 223 établissements ont été contrôlés et 400 contrats analysés (notamment dans les enseignes du secteur alimentaire). Les contrats auraient été signés dans les temps (respect de la date du 1^{er} mars) et les marges arrières auraient baissé de 32% à 11%. Des clauses abusives auraient été repérées dans la majorité des contrats et 15 procédures devraient être engagées à l'encontre des enseignes concernées. La FICIME a demandé à ce que ces clauses identifiées comme abusives par la DGCCRF fassent l'objet d'une publication.

Pour finir, la Commission d'Examen des Pratiques Commerciales vient de rendre un dernier avis venant compléter le dispositif de questions/réponses relatif à la mise en œuvre de la loi de modernisation de l'économie.

.../

s documents et recommandations contenus dans ce document ne revêtent pas de caractère systématique et ne constituent en aucun cas un avis juridique.

Retrouvez toutes Les brèves de la Ficime
sur www.ficime.org

Les brèves n°116

LME : la FICIME reçoit par la DGCCRF sur le bilan de la loi (Suite)

Cet avis porte notamment sur les décisions de déréférencement prises par les enseignes et sur le fait pour un client de déduire de façon unilatérale le règlement de ses avoirs ou de déduire unilatéralement des promotions.

Avis n° 09-09 de la CEPC :

<http://www.pratiques-commerciales.minefi.gouv.fr/avis/avis0909.htm>

Rachel DETHIER – Tél. : 01.44.69.40.70 – dethier@ficime.fr

Fiscal/Véhicules

Taxe sur les véhicules des sociétés : déclaration et paiement avant le 1er décembre

La déclaration (n°2855 (cerfa n°11106*10) qui permet de calculer la taxe sur les véhicules des sociétés (TVS), pour la période du 1er octobre 2008 au 30 septembre 2009, doit être transmise, accompagnée de son paiement, avant le 1er décembre 2009, au service des impôts des entreprises auprès duquel la société déclare ses résultats.

Attention : aucun avis d'imposition n'est adressé pour le paiement de la TVS, c'est l'entreprise qui doit faire la déclaration de façon spontanée.

Rachel DETHIER – Tél. : 01.44.69.40.70 – dethier@ficime.fr

Formation

La Loi orientation formation définitivement adoptée par le Parlement le 14 octobre

La loi a pour ambition de rénover le système de la formation professionnelle. Elle simplifie l'accès au Droit Individuel à la Formation (DIF) en prévoyant sa portabilité, et simplifie certains dispositifs tels que le plan de formation. Elle rend obligatoire l'entretien de seconde partie de carrière et crée un nouveau bilan d'étape professionnel.

A la lecture de la réforme, une formation avait été organisée à la FICIME le 5 octobre dernier. Elle avait porté sur l'Optimisation des financements de la Formation et l'Optimisation des Ressources Compétences de l'entreprise.

Une note complète de présentation de cette réforme est en cours d'élaboration.

Virginie ARNOULT – Tél. : 01.44.69.40.66 – arnoult@ficime.fr

Les documents et recommandations contenus dans ce document ne revêtent pas de caractère systématique et ne constituent en aucun cas un avis juridique.

Retrouvez toutes Les brèves de la Ficime
sur www.ficime.org

Mutuelle/Prévoyance

L'avenant sur le maintien des droits à couverture santé et prévoyance est étendu

L'avenant du 18 mai 2009, modifiant le dispositif de portabilité des garanties des couvertures complémentaires santé et prévoyance, est applicable depuis le 1er juillet 2009.

Cet avenant a été étendu par arrêté du 7 octobre 2009, paru le 15 octobre 2009

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf//jopdf/2009/1015/joe_20091015_0051.pdf

Virginie ARNOULT – Tél. : 01.44.69.40.66 – arnoult@ficime.fr

Social/Projet de loi

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2010 adopté en Conseil des ministres

Ce projet a pour objectif d'essayer de réduire le déficit prévisionnel de la sécurité sociale de 2010 de 3 milliards d'euros. Ainsi, il contient certaines dispositions qui vont peser sur le budget des entreprises.

Le taux du **forfait social** sur l'épargne salariale créé par la LFSS précédente passerait **de 2 à 4%**. Les taux de contribution sur les **retraites chapeaux** seraient **doublés** : de 8 à 16% pour la contribution assise sur les rentes servies et de 6 à 12% pour la contribution assise sur les primes versées à un organisme assureur, de 12 à 24% pour la contribution assise sur les dotations aux prévisions en cas de gestion interne. Un système de « bonus-malus » en matière d'accidents du travail et de maladie professionnelle est prévu : pour le bonus il s'agit de subventions directes aux entreprises réalisant des actions de prévention et pour le malus de plancher minimum de majoration de cotisation et de majoration de cotisation sans injonction préalable.

Le PLFSS institue également de nouvelles mesures en faveur de la lutte contre la fraude aux prestations. Ainsi, l'expérimentation instaurée par la PLFSS pour 2008 en matière de contrôle des arrêts de travail, permettant une prise en compte des résultats de contre-visite patronale en matière d'IJSS, serait généralisée et la reprise du versement des IJSS, suspendues suite à un contrôle, en cas de prescription d'un nouvel arrêt de travail ne serait plus automatique.

.../

Les documents et recommandations contenus dans ce document ne revêtent pas de caractère systématique et ne constituent en aucun cas un avis juridique.

Retrouvez toutes Les brèves de la Ficime
sur www.ficime.org

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2010 adopté en Conseil des ministres (Suite)

Enfin, la mesure « phare » du PLFSS est la réforme de la majoration de durée d'assurance vieillesse des mères, le nouveau dispositif devant s'appliquer aux pensions prenant effet à compter du 1^{er} avril 2010.

Sabrina MORIN – Tél. : 01.44.69.40.66 – morin@ficime.fr

Conditions de travail

Prévention du stress au travail

Le Conseil d'orientation sur les conditions de travail s'est réuni le 9 octobre dernier à la demande et sous la présidence du Ministre Xavier Darcos afin de traiter la question de la prévention des risques psychosociaux au travail qui comprend :

- L'ouverture des négociations sur le stress dans toutes les entreprises de plus de 1000 salariés.
- Des actions d'informations et des outils de diagnostics pour les PME et TPE,
- Une prise en compte par les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence et des consommateurs, du travail et de l'emploi (DIRRECCTE) de la prévention des risques psychosociaux dans les entreprises engagées dans un processus de restructuration,
- La reprise des éléments de ce plan d'action dans un cadre du second Plan Santé au Travail qui sera élaboré d'ici fin 2009.
- Les négociations sur le stress dans toutes les entreprises de plus de 1.000 salariés, devront avoir été engagées et avoir avancé avant le 1er février 2010.

Joël URBAN – Tél. : 01.44.69.40.71 – urban@ficime.fr

Douane

Commissionnaires en douane : Un délai pour modifier leurs logiciels de facturation

L'article 92.3 du code des douanes (modifié par la loi n°2009-526 du 12 mai 2009) impose aux personnes qui accomplissent pour autrui des opérations de douane de mentionner sur les factures émises à leurs mandants la date de versement au comptable des douanes des droits et taxes acquittés à l'importation.

Par arrêté du 29 septembre 2009, le Directeur des douanes vient de préciser que :

.../

Les documents et recommandations contenus dans ce document ne revêtent pas de caractère systématique et ne constituent en aucun cas un avis juridique.

Commissionnaires en douane : Un délai pour modifier leurs logiciels de facturation (Suite)

« Les opérateurs concernés sont tenus de procéder aux adaptations de leurs programmes informatiques destinés à l'émission des factures dans un délai de dix mois à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Dans l'attente, les factures seront émises sans la mention prévue au 3 de l'article 92 du code des douanes. »

Les commissionnaires en douane ne seront donc tenus de mentionner la date de paiement des droits aux douanes qu'à compter du 9 août 2010.

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf//jopdf/2009/1008/joe_20091008_0014.pdf

Catherine JAMMES – Tél. 01.44.69.40.68 – jammes@ficime.fr

Accord

L'UE et la Corée du Sud paraphent un accord de libre-échange

La commissaire européenne au commerce, Catherine Ashton, et le ministre coréen du commerce, Kim Jong-hoon, ont paraphé aujourd'hui le plus important accord de libre-échange (ALE) jamais négocié entre l'Union européenne et un pays tiers.

Cet accord dont on estime qu'il pourrait générer pour 19 milliards d'euros de nouveaux échanges pour les exportateurs européens doit conduire à l'élimination de quasiment tous les obstacles tarifaires et à la suppression de nombreuses barrières non tarifaires entre les deux économies. Il devrait offrir de nouveaux débouchés pour les services et les investissements et permettre des avancées majeures dans des domaines tels la protection des droits de propriété intellectuelle, les marchés publics, la politique de concurrence ainsi que le commerce et le développement durable.

Cet ALE est le signe d'une amélioration significative des relations entre l'UE et la Corée du Sud, qui se traduit également par la conclusion d'un nouvel accord-cadre.

Catherine JAMMES – Tél. : 01.44.69.40.68 – jammes@ficime.fr

Douane

Date de dépôt de la déclaration d'échange de biens : 13 Novembre 2009

Pour les opérations du mois d' Octobre 2009, la date limite de dépôt de la DEB a été fixée au Vendredi 13 Novembre 2009.

Eric COURTIER – Tél. : 01.44.69.40.73 – courtier@ficime.fr

Les documents et recommandations contenus dans ce document ne revêtent pas de caractère systématique et ne constituent en aucun cas un avis juridique.

Retrouvez toutes Les brèves de la Ficime
sur www.ficime.org

Statistiques

L'EUROPE en Chiffres – l'annuaire d' Eurostat 2009/Statistiques européennes de A à Z

Quels sont les secteurs ayant connu une importance accrue dans l'économie de l'UE au cours des dernières années? La réponse à cette question et à beaucoup d'autres se trouvent dans la 13e édition de l'annuaire statistique 1 publié par Eurostat, l'Office statistique des Communautés européennes.

L'annuaire d'Eurostat 2009 présente en plus de 500 pages une sélection complète des données statistiques dont dispose Eurostat, accompagnées de textes explicatifs. Il montre l'évolution des indicateurs clés dans l' UE 27, la zone euro, les États membres et les pays candidats. Les données concernant les pays de l' AELE, les États-Unis et le Japon sont incluses lorsqu'elles sont disponibles.

L'annuaire comporte seize chapitres principaux consacrés à différents domaines statistiques. Le premier met en lumière la créativité et l'innovation, le thème de l'année européenne 2009. Les autres chapitres couvrent tous les grands domaines statistiques: économie, population, éducation, santé, conditions de vie et bien-être, marché du travail, industrie et services, agriculture, sylviculture et pêche, commerce extérieur, transports, environnement, énergie, sciences et technologie, régions de l'Europe et, enfin, un chapitre consacré au lien entre les statistiques et les politiques européennes. Une annexe contient des détails sur les nomenclatures utilisées.

Pour le consulter : [L' Europe en chiffres – L'annuaire d'Eurostat 2009](#)

Eric COURTIER – Tél. : 01.44.69.40.73 – courtier@ficime.fr

En pratique

Simplification de l'accès à l'information sur les entreprises

Afin d'améliorer la couverture géographique et l'actualisation des informations sur les entreprises, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) et Infogreffe (GIE regroupant les 135 Greffes des Tribunaux de Commerce) fusionnent leurs bases de données. L'ensemble de l'information légale sur les entreprises immatriculées en France sera dorénavant accessible et uniforme pour toute la France sur le site www.infogreffe.fr

Félicité RAMAHANDRISOA - Tél. : 01.44.69.40.74 - ramahandrisoa@ficime.fr

Les documents et recommandations contenus dans ce document ne revêtent pas de caractère systématique et ne constituent en aucun cas un avis juridique.

Retrouvez toutes Les brèves de la Ficime
sur www.ficime.org